




NATIONS
UNIES

HSP

HSP/EB.1/7/Add.1

ONU  HABITAT **Conseil exécutif
du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**

Distr. générale
11 septembre 2019

Français
Original : anglais

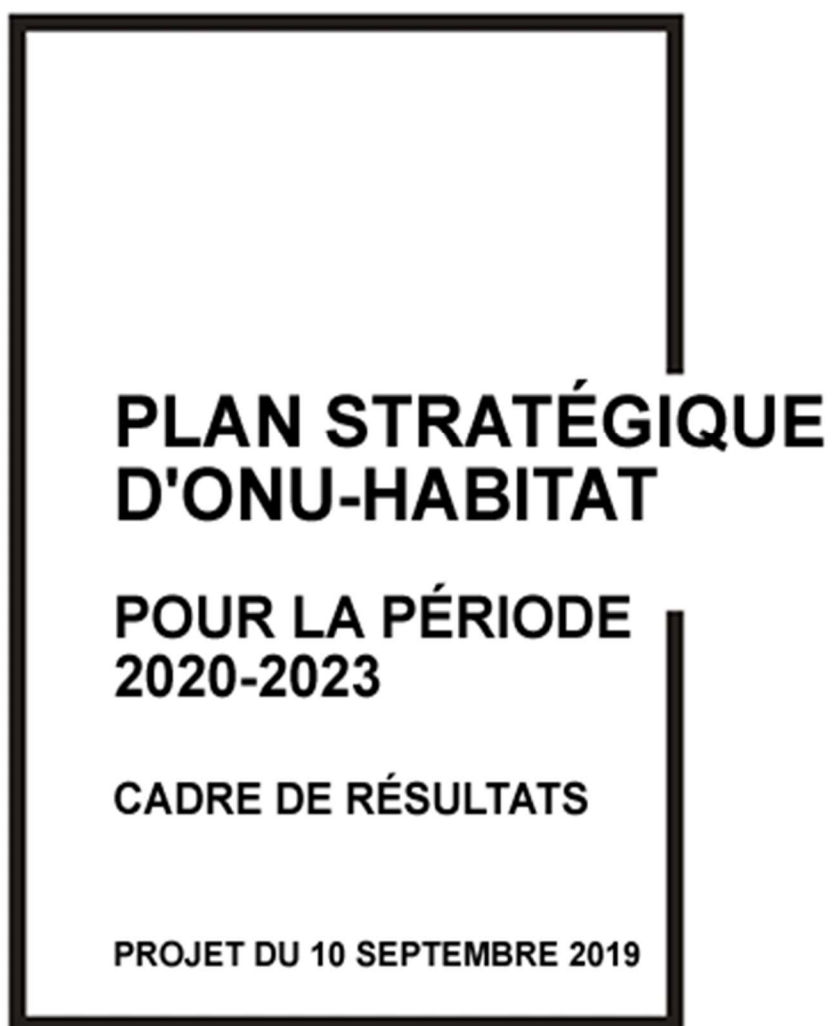
Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains
Première réunion
Nairobi, 30 mai 2019

**Rapport intérimaire de la Directrice exécutive sur l'application
de la résolution 1/1 relative au Plan stratégique
du Programme des Nations Unies pour les établissements
humains pour la période 2020-2023**

Annexe I

Projet de Cadre de résultats

« UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE POUR TOUS DANS UN MONDE EN PLEINE URBANISATION »



ONU  HABITAT

Table des matières

Introduction	4
I. Description et décodage du Cadre de résultats.....	5
A. ONU-Habitat en tant que Centre d'excellence.....	6
1. Mise en place de normes et de règles/qualité perçue des publications, des compétences, des connaissances et des outils	6
2. Rôle catalytique des projets pilotes et des activités sur le terrain	7
3. Rôle catalytique et changement dans le contexte de la vision du Secrétaire général :	7
II. Le Cadre de résultats.....	7
A. Objectif : L'urbanisation durable est encouragée en tant que moteur de développement et de paix favorisant de meilleures conditions de vie pour tous.....	7
B. Domaine de changement 1 : Réduire l'inégalité spatiale et la pauvreté dans les communautés sur l'ensemble du continuum urbain-rural	8
1. Résultat 1.1 : Accès plus large et équitable aux services de base, à la mobilité durable et aux espaces publics	9
2. Résultat 1.2 : Accès renforcé et garanti à la terre, et logement convenable et abordable	11
3. Résultat 1.3 : Croissance et rénovation efficaces des établissements humains....	12
C. Domaine de changement 2 : Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions	13
1. Résultat 2.1 Amélioration de la connectivité spatiale et de la productivité des villes et des régions	14
2. Résultat 2 : Augmentation et répartition équitable des revenus générés sur le plan local.....	15
3. Résultat 2.3 : Intensification du déploiement des technologies de pointe et des innovations au service du développement urbain.....	16
D. Domaine de changement 3 : Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain	17
1. Résultat 3.1 : Réduction des émissions de gaz à effet de serre et amélioration de la qualité de l'air	18
2. Résultat 3.2 : Utilisation plus rationnelle des ressources et protection des actifs écologiques	18
3. Résultat 3.3 : Adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques.	19
E. Domaine de changement 4 : Prévention et gestion efficaces des crises urbaines	20
1. Résultat 4.1 : Renforcement de l'intégration sociale et communautés inclusives	21
2. Résultat 4.2 : Amélioration de l'inclusion et des conditions de vie des migrants, réfugiés et personnes déplacées.....	22
3. Résultat 4.3 : Résilience accrue du cadre bâti et des infrastructures	22
F. Domaines thématiques transversaux : résilience et sécurité	23
1. Résilience	23
2. Sécurité	23
G. Questions d'inclusion sociale	24
1. Droits de l'homme	24
2. Problématique hommes-femmes	24
3. Enfants, jeunes et personnes âgées	24
4. Incapacité	24

Introduction

1. Le Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) pour la période 2020-2023 a été approuvé par les États membres en mai 2019 au cours de la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, le principal organe de décision de l'Organisation.
2. Le Plan repositionne ONU-Habitat en tant qu'entité mondiale de première importance, centre d'excellence et d'innovation. À cet égard, l'organisation est en train de recentrer son créneau de « leader d'opinion » et de programme-ressource pour les questions relevant de ses travaux, orientant le débat et l'ordre du jour mondiaux en matière de développement urbain durable, guidant les débats politiques, générant des connaissances spécialisées de pointe, élaborant des règles, des principes et des normes techniques, et jouant un rôle de catalyseur dans l'échange de connaissances, de données d'expérience et de meilleures pratiques pour faire les bons choix s'agissant des villes et autres établissements humains.
3. La formulation du Plan stratégique 2020-2023 s'est largement appuyée sur la théorie du changement conformément aux principes de la gestion axée sur les résultats.
4. La mise en œuvre du Plan doit continuer de refléter le regain d'attention porté par ONU-Habitat aux résultats et aux impacts. À cet égard, ONU-Habitat entend mettre en place un système de suivi et d'évaluation de pointe pour i) suivre les progrès accomplis au niveau de la mise en œuvre dans les secteurs de résultats, ii) prendre des mesures correctrices, iii) accroître la transparence et la responsabilisation, et iv) renforcer la communication d'informations, par l'intermédiaire notamment d'une plateforme interactive en ligne accessible à tous les partenaires.
5. L'élaboration d'un cadre global de résultats, assorti d'indicateurs SMART¹ et de données de référence et cibles connexes², est un premier pas vers la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation. Cette phase sera suivie de l'établissement d'un plan détaillé de mesure des résultats (PMP).
6. Le plan de mesure des résultats opérationnalise le cadre de résultats en fournissant une base pour une utilisation efficiente des indicateurs et ainsi suivre les progrès et tendances des travaux devant être entrepris pendant les quatre ans que couvre le Plan stratégique au titre des quatre domaines de changement.
7. À cet égard, le plan de mesure des résultats :
 - a) Indique clairement les éléments constitutifs de chaque indicateur (c'est-à-dire ce qui doit être mesuré) ;
 - b) Établit des unités de mesure (par ex. personnes, pays, villes, etc.) ;
 - c) Confirme toutes les données de références, les cibles, les unités de mesure, les méthodes de collecte de données, la fréquence de mesure et les sources de données ;
 - d) Établit des jalons, à savoir des étapes clefs, des manifestations programmées ou des repères de base concernant le continuum de résultats, qui permettent de définir en des termes concrets les progrès accomplis dans la réalisation des résultats ; et
 - e) Instaure coordination et collaboration entre les diverses unités organisationnelles d'ONU-Habitat.
8. Le Cadre de résultats inclut des indicateurs pour les niveaux suivants :
 - a) Objectif : L'urbanisation durable est encouragée en tant que moteur de développement et de paix favorisant de meilleures conditions de vie pour tous ;
 - b) Domaine de changement 1 : Réduire l'inégalité spatiale et la pauvreté dans les communautés sur l'ensemble du continuum urbain-rural (les indicateurs au niveau du domaine mesurent l'impact humain) ;

¹ SMART est un acronyme anglais signifiant « spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et datés ».

² Les données de référence et les cibles seront affinées ou fixées (en tant que de besoin) une fois l'étude initiale menée à bien.

- i) Résultat 1 : Accès plus large et équitable aux services de base, à la mobilité durable et aux espaces publics (la plupart des indicateurs au niveau des résultats mesurent l'impact institutionnel) ;
 - ii) Résultat 2 : Accès plus large et sûr à la terre, et à un logement convenable et abordable ; et
 - iii) Résultat 3 : Croissance et rénovation efficaces des établissements humains.
- c) Domaine de changement 2 : Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions
 - i) Résultat 1 : Amélioration de la connectivité spatiale et de la productivité des villes et des régions ;
 - ii) Résultat 2 : Augmentation et répartition équitable des recettes locales ; et
 - iii) Résultat 3 : Intensification du déploiement des technologies de pointe et des innovations au service du développement urbain
- d) Domaine de changement 3 : Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain
 - i) Résultat 1 : Réduction des émissions de gaz à effet de serre et amélioration de la qualité de l'air ;
 - ii) Résultat 2 : Utilisation plus rationnelle des ressources et protection des actifs écologiques ; et
 - iii) Résultat 3 : Adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques.
- e) Domaine de changement 4 : Prévention et gestion efficaces des crises urbaines
 - i) Résultat 1 : Renforcement de la cohésion sociale et planification inclusive pour la prévention des conflits et le relèvement ;
 - ii) Résultat 2 : Meilleures conditions de vie et inclusion des migrants, réfugiés, déplacés internes et rapatriés grâce à des mesures d'intervention et de relèvement efficaces lors des crises ; et
 - iii) Résultat 3 : Résilience accrue du cadre bâti et des infrastructures.
- f) Domaines thématiques transversaux :
 - i) Résilience
 - ii) Sécurité
- g) Questions d'inclusion sociale :
 - i) Droits de l'homme ;
 - ii) Problématique hommes-femmes ;
 - iii) Enfants, jeunes et personnes âgées ;
 - iv) Incapacité.

I. Description et décodage du Cadre de résultats

9. Chacun des 12 résultats énumérés ci-dessus sont classés par rapport à leurs diverses dimensions, le cas échéant, dans les tableaux ci-dessous. Les dimensions sont les composantes des résultats qui doivent être mesurées à titre distinct pour que l'essence de chaque résultat soit saisie correctement.

10. Types d'indicateurs : Les indicateurs sont subdivisés en trois types :

- a) Centre d'excellence/indicateurs catalytiques, qui mesurent l'intérêt suscité par les travaux d'ONU-Habitat à l'échelle mondiale ;
- b) Les indicateurs d'impact humain, qui mesurent l'incidence définitive des travaux d'ONU-Habitat ;

c) Les indicateurs d'impact institutionnel, qui mesurent l'influence d'ONU-Habitat au niveau des autorités nationales et infranationales.

11. Tous les indicateurs qui figurent dans les tableaux ci-après ont pour objet de suivre les impacts et résultats découlant des travaux d'ONU-Habitat. À l'exception des indicateurs figurant dans la section Centre d'excellence, toutes les données de référence et les cibles s'inscrivent dans le contexte des pays/villes partenaires d'ONU-Habitat avec lesquels ONU-Habitat collabore directement, sauf indication contraire.

12. Les activités de suivi des données garantiront la collecte de données ventilées (par ex. en fonction du sexe, de l'âge, du handicap, du niveau de revenu, etc.), dans la mesure du possible.

A. ONU-Habitat en tant que Centre d'excellence

13. Les indicateurs ci-après mesurent la transition d'ONU-Habitat à un centre de connaissances, ainsi que son rôle de catalyseur. Certains de ces indicateurs sont dans une certaine mesure applicables à chaque secteur de résultats, tandis que d'autres sont propres à certains résultats. On part ici du principe que pour qu'ONU-Habitat se transforme en un centre d'excellence viable et crédible, il faut que ses travaux soient adoptés et reproduits partout au monde, dans les pays et les régions.

1. Mise en place de normes et de règles/qualité perçue des publications, des compétences, des connaissances et des outils³

14. Applicables à l'ensemble de l'Organisation :

a) Nombre de pays et/ou villes appliquant des stratégies/lignes directrices/principes, etc. d'ONU-Habitat [ventilés par type] ;

b) Nombre de pays/villes/institutions des Nations Unies/partenaires/parties prenantes qui sollicitent les conseils et les compétences d'ONU-Habitat pour chaque secteur de résultats, par domaine de changement [montre la qualité perçue des compétences, la demande qui s'ensuit et le repositionnement réussi en tant que centre de connaissances, ainsi que l'élargissement de l'empreinte par secteur] ;

c) Sous-catégorie : agrégation à partir des résultats pour un total correspondant à chaque niveau du domaine de changement ;

d) Nombre de citations de publications (particulièrement important pour les publications phares, les lignes directrices, etc.), classées par type de citation (revue académique, etc.) et domaine de résultats pour montrer le niveau d'intérêt ;

e) Nombre d'instances académiques qui ont mis à jour les programmes existants pour s'aligner sur les principes du Nouveau Programme pour les villes, les ODD et les lignes directrices et principes d'ONU-Habitat, ou qui utilisent ses compétences. [Montre le degré d'influence] ;

f) Nombre de citations d'ONU-Habitat dans les rapports mondiaux tels que celui du GIEC [Mesure la croissance dans les domaines clés dans tous les domaines de changement et le créneau urbain] ;

g) Nombre de réseaux /d'institutions académiques qui ont mis à jour les programmes existants en se fondant ou en s'alignant sur le Nouveau Programme pour les villes. Ventilation possible par domaine thématique, résultats, domaine de changement et facteurs catalytiques.

15. Applicables à un niveau précis des domaines de changement/résultats :

a) Nombre d'autorités nationales/infranationales, de villes et de quartiers qui ont adopté des outils de planification urbaine fondés sur les principes de planification d'ONU-Habitat (soit les Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale) aux niveaux des villes et des quartiers. [Mesuré sur la base de l'utilisation, des téléchargements et des références/renvois [Domaine de changement 1, Résultat 1.3] ;

b) Nombre d'autorités nationales et/ou infranationales qui sollicitent les compétences d'ONU-Habitat sur le renforcement de l'action climatique et l'amélioration de l'environnement urbain [Domaine de changement 3, niveau du domaine] ;

³ Une étude de base sera effectuée pour établir des niveaux de référence, le cas échéant, et fixer des cibles pour ces indicateurs.

- c) Nombre de projets de phase 2 financés et de projets de consultation/coopération technique mis à échelle centrés sur l'amélioration de l'accès aux services de base à faible émission de carbone [Domaine de changement 1, Résultat 1.1 et Domaine de changement 3, Résultat 3.2] ;
- d) Nombre de pays qui sollicitent les compétences d'ONU-Habitat sur la prévention et la gestion efficaces des crises urbaines [Domaine de changement 4, niveau du domaine] ;
- e) Nombre de pays qui appliquent ou adaptent les politiques/plans/stratégies d'ONU-Habitat en matière d'intervention et de relèvement efficaces lors des crises. [Domaine de changement 4, Résultat 4.2].

2. Rôle catalytique des projets pilotes et des activités sur le terrain

16. Les indicateurs ci-après s'appliquent à tous les secteurs de résultats où des projets existent

- a) Pour chaque domaine de résultats : Pourcentage de projets avec une seconde phase catalytique financée (où le pilote/modèle est mis à échelle/reproduit) ;
- b) Alternative à ce qui précède : Nombre de régions/pays/villes qui ont reproduit les projets pilotes/modèles d'ONU-Habitat (dans chaque secteur de résultats).

3. Rôle catalytique et changement dans le contexte de la vision du Secrétaire général :

- a) Pourcentage de projets qui sont exécutés conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies ;
- b) Pourcentage de projets qui sont exécutés conjointement avec d'autres partenaires extérieurs au système des Nations Unies.

II. Le Cadre de résultats

A. Objectif : L'urbanisation durable est encouragée en tant que moteur de développement et de paix favorisant de meilleures conditions de vie pour tous

Indicateurs	Type	Sous-catégorie	Niveau de référence (2019)	Cible (2020)	Cible (2021)	Cible (2022)	Cible (2023)
Nombre d'autorités nationales et infranationales qui intègrent l'urbanisation durable dans les plans de développement et les stratégies sectorielles	Impact institutionnel	National	Non disponible	+10 ⁴	+9	+8	+5
		Infranational	Non disponible	+10	+10	+10	+10
Nombre d'autorités nationales et infranationales qui incorporent l'urbanisation durable dans les plans et stratégies humanitaires, de relèvement et de maintien de la paix	Impact institutionnel	National	Non disponible	+5	+1	+1	+2
		Infranational	Non disponible	+5	+5	+5	+5

⁴ Des données de base seront établies dans le cadre d'une étude de référence à mener par ONU-Habitat. Sur la base du Plan stratégique 2020-2023, du plan de travail pour 2020, des activités prévues pour les années à venir ainsi que des règles et normes mondiales, ONU-Habitat entend ajouter **10 autres** autorités nationales qui intégreront l'urbanisation durable dans leurs plans de développement et stratégies sectorielles en 2020, d'où « +10 ». **9 autres** pays seront ajoutés en 2021. La même logique s'applique à l'année 2022 et à l'année 2023. Cette méthode est utilisée pour tous les autres indicateurs en l'absence de données de référence disponibles.

Nombre de pays où l'urbanisation durable est intégrée dans les Cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF)	Impact institutionnel	-	0	7	17	22	27
Nombre de pays ayant des descriptifs de programmes de pays d'ONU-Habitat (HCPD)	Impact institutionnel	-	0 ⁵	7	17	22	27

B. Domaine de changement 1 : Réduire l'inégalité spatiale et la pauvreté dans les communautés sur l'ensemble du continuum urbain-rural

Mesure de niveau du domaine

Indicateur	Type	Sous-catégorie	Niveau de référence (2019)	Cible (2020)	Cible (2021)	Cible (2022)	Cible (2023)
Nombre de personnes, dans les villes partenaires, qui vivent dans des zones ayant un plan statutaire	Impact humain	-	74 millions	77 millions	83 millions	100 millions	140 millions
Population totale ayant accès a) à un logement convenable, b) aux espaces publics et c) aux services de base.	Impact humain	a) logement convenable	22,5 millions (2018)	26,6 millions	27,7 millions	28,8 millions	30 millions
	Impact humain	b) espaces publics	1,5 million (2018) ⁶	1,65 million	1,8 million	1,95 million	2,1 millions
	Impact humain	c) services de base	3,25 millions	3,55 millions	3,85 millions	4,15 millions	4,45 millions
ODD 11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats	Impact humain	-	23,5 % (2018) ⁷	23,3%	23%	22,8%	22,5%
Modification de l'ODD 1.4.1 Proportion de la population vivant dans des villes partenaires qui a accès a) à l'eau potable, b) à des installations sanitaires améliorées et c) à des services de gestion des déchets	Impact humain	a) eau potable	2,7 millions ⁸	2,95 millions	3,2 millions	3,45 millions	3,7 millions
		b) installations sanitaires améliorées	2,7 millions ⁹	2,95 millions	3,2 millions	3,45 millions	3,7 millions

⁵ Bien qu'il existe des programmes de pays d'ONU-Habitat, la nouvelle exigence des Nations Unies est que les HCPD soient alignés sur les UNSDCF. Étant donné que les UNSDCF débuteront en 2020, la base de référence pour les nouveaux HCPD est zéro.

⁶ Il s'agit là de la base globale de référence.

⁷ Il s'agit là de la base globale de référence. Le nombre de personnes vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats est de 1 033 545 519 à l'échelle mondiale.

⁸ Statistiques mondiales de l'Observatoire urbain mondial : 3,6 milliards de citoyens ont utilisé en 2019 des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité ; 1,8 milliard de ruraux ont utilisé en 2019 des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité ; et 5,5 milliards de personnes dans le monde ont utilisé en 2019 des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité.

⁹ Statistiques mondiales de l'Observatoire urbain mondial : 4,1 milliards de citoyens ont eu accès en 2019 à des installations sanitaires améliorées ; 2,4 milliards de ruraux ont eu accès en 2019 à des installations sanitaires améliorées ; et 6,5 milliards de personnes dans le monde ont eu accès en 2019 à des installations sanitaires améliorées.

		c) services de gestion des déchets	Niveau mondial non disponible ¹⁰	60 %	62 %	64 %	66 % ¹¹
Modification de l'ODD 11.2.1 Proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics	Impact humain	-	53 % ¹²	54 %	55 %	56 %	57 % ¹³
ODD 1.4.2 Proportion de la population adulte totale [dans les villes partenaires] qui dispose de la sécurité des droits fonciers et de documents légalement authentifiés et qui considère que ses droits sur la terre sont sûrs, par sexe et par type d'occupation (Catégorie II)	Impact humain	-	Non disponible	+1 %	+1 %	+1 %	2 %

1. Résultat 1.1 : Accès plus large et équitable aux services de base, à la mobilité durable et aux espaces publics

17. Contribue aux ODD suivants :

- a) Services de base : 1.4 (1.4.1), 3.b (3.b.2), 4.a (4.a.1), 6.b (6.b.1), 11.1, 11.5 (11.5.2), 11.6 (11.6.1) ;
- b) Mobilité durable : 9.1 (9.1.2), 11.2 (11.2.1) ;
- c) Espaces publics : 11.7.

18. Contribue aux paragraphes 29, 30, 34, 37 et 74 du Nouveau Programme pour les villes.

- a) Dimensions :
 - i) Accès plus large et équitable aux services de base ;
 - b) Sous-dimensions : Services de base généraux, eau, assainissement, gestion des déchets solides, y compris leur élimination, énergie moderne, TIC ;
 - i) Accès plus large et équitable à la mobilité durable ;
 - c) Sous-dimensions : Durabilité de la mobilité, Accès à des mécanismes diversifiés de transport/mobilité ;
 - i) Accès plus large et équitable aux espaces publics.
 - d) Sous-dimensions : Expansion des espaces publics, égalité d'accès aux espaces publics, sécurité urbaine.

¹⁰ Niveau régional : 94 % Australie et Nouvelle-Zélande (M49), 66,7 % Asie centrale et Asie du Sud, 72 % Asie de l'Est et Asie du Sud-Est, 89,6 % Amérique du Nord et Europe, 80,4 % Amérique latine et Caraïbes, 73,5 % Asie occidentale et Afrique du Nord, 43,4 % Afrique subsaharienne.

¹¹ Cela équivaudrait à quelque 11,6 millions de personnes dans les endroits partenaires d'ONU-Habitat.

¹² Il s'agit là de la base globale de référence, tandis que les cibles sont spécifiques aux interventions d'ONU-Habitat. La moyenne mondiale de population ayant aisément accès aux transports publics est de 49 % (mesurée en pourcentage de la population qui peut marcher 500 m et 1 000 m pour atteindre un système de transports publics de faible capacité et de haute capacité, respectivement). Données fondées sur 467 villes dans 90 pays. Il existe des différences entre régions - Australie et Nouvelle-Zélande (80 %), Amérique du Nord et Europe (72 %), Amérique latine et Caraïbes (54 %), Asie occidentale et Afrique du Nord (48 %), Afrique subsaharienne (35 %), Asie centrale et Asie du Sud (37 %), Asie de l'Est et Asie du Sud-Est (41 %).

¹³ Cela équivaudrait à quelque 11,4 millions de personnes dans les endroits partenaires d'ONU-Habitat.

Dimension	Indicateur	Type	Sous-catégorie	Niveau de référence (2019)	Cible (2020)	Cible (2021)	Cible (2022)	Cible (2023)
Services de base	Nombre de pays qui ont consacré le droit à l'eau et à des services d'assainissement adéquats dans la loi et les politiques nationales	Impact institutionnel	-	36	38	40	42	44
	Nombre de pays qui ont harmonisé leurs documents de politique nationale sur a) les Lignes directrices internationales sur la décentralisation et l'accès aux services de base pour tous, b) les Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale et c) les Lignes directrices pour des villes plus sûres	Impact institutionnel	a) Lignes directrices internationales sur la décentralisation et l'accès aux services de base pour tous	36	38	40	42	44
			b) Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale	21	26	31	36	41
			c) Lignes directrices pour des villes plus sûres	0	4	9	14	20
Mobilité durable	Nombre de villes qui proposent, dans le domaine des transports publics, des programmes préférentiels à l'intention de groupes spéciaux (notamment, mais sans s'y limiter, les enfants, les jeunes, les étudiants, les personnes âgées et les personnes handicapées, etc.)	Impact institutionnel	-	21	21	26	32	34
	Pourcentage de tronçons routiers qui disposent de a) pistes cyclables et b) trottoirs dans les villes partenaires	Impact institutionnel	a) pistes cyclables	Non disponible	11 %	12 %	13 %	15 %
b) trottoirs			Non disponible	35 %	37 %	40 %	42 %	
Espaces publics	ODD 11.7.1. Proportion moyenne de la surface construite des villes partenaires consacrée à des espaces ouverts destinés à l'usage public, par sexe, âge et situation au regard du handicap (Catégorie II)	Impact institutionnel	-	35 % ¹⁴	36 %	37 %	38 %	39 %
	Nombre de collectivités locales qui mettent en œuvre des stratégies et des mesures visant à renforcer l'intégration sociale et la sécurité dans les espaces publics [lié à la cible ODD 11.7.2]	Impact institutionnel	-	70	74	80	87	95

¹⁴ 35 % de la population mondiale a accès aux espaces publics (à 400 m à pied) : Données fondées sur 467 villes dans 90 pays. Il existe des différences entre régions – Australie et Nouvelle-Zélande (67 %), Amérique du Nord et Europe (67 %), Amérique latine et Caraïbes (46 %), Asie occidentale et Afrique du Nord (40 %), Afrique subsaharienne (26 %), Asie centrale et Asie du Sud (26 %), Asie de l'Est et Asie du Sud-Est (22 %).

Nombre de villes qui disposent a) de plans et b) de crédits budgétaires adéquats pour des espaces publics profitant à tous	Impact institutionnel	a) plans	70	90	110	130	150
		b) crédits budgétaires adéquats	Non disponible	À déterminer ¹⁵	À déterminer	À déterminer	À déterminer

2. Résultat 1.2 : Accès plus large et sûr à la terre, et à un logement convenable et abordable

19. Contribue aux ODD suivants :

- a) 1, 2, 5 et 11 ;
- b) Plus précisément : 1.4 (1.4.2), 2.3, 5.a (5.a.1, 5.a.2), 11.1 (11.1.1).

20. Contribue au paragraphe 35 du Nouveau Programme pour les villes.

- a) Dimensions :
 - i) Accès plus large et sûr à la terre ;
 - b) Sous-dimensions : Proportion de la population ayant des droits sur la terre, Institutions juridiques protégeant/favorisant ces droits fonciers ;
 - i) Accès plus large et équitable à un logement convenable et abordable ;
 - ii) Sous-dimensions : caractère convenable égalisé et renforcé ; caractère abordable égalisé et renforcé.

Dimension	Indicateur	Type	Sous-catégorie	Niveau de référence (2019)	Cible (2020)	Cible (2021)	Cible (2022)	Cible (2023)
Terres	ODD 5.a.2 Pourcentage de pays dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres (Catégorie II)	Impact institutionnel	-	1	0	0	2	3
Logement convenable et abordable	Pourcentage de pays qui ont consacré le droit à un logement convenable dans la loi et les politiques nationales	Impact institutionnel	-	Non disponible	+2 %	+3 %	+3 %	+2 %
	Nombre de pays qui mettent en œuvre des politiques intégrées de logement tendant à assurer l'accès de tous à un logement convenable, à un coût abordable conformément à l'objectif de développement durable 11.1 et au droit à un logement convenable	Impact institutionnel	-	Non disponible	+2	+2	+2	+2

¹⁵ « À déterminer » signifie « À déterminer après la conduite d'une étude initiale. » Il en va ainsi pour toutes les cibles indiquant « À déterminer ».

Nombre de pays qui mettent en œuvre normes réglementaires, codes du bâtiment, mesures et incitations tendant à assurer la construction de logements durables	Impact institutionnel		60	70	80	90	100
Nombre de villes où le logement présente un ratio médian prix/revenu égal ou inférieur à 3.0 ¹⁶	Impact institutionnel		60	70	80	90	100
Nombre de ménages, dans les villes partenaires, qui ont été protégés contre les expulsions forcées	Impact humain	-	Non disponible	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer
Nombre de villes partenaires qui mettent en œuvre des partenariats novateurs en matière de financement axés sur les logements à loyer modéré et l'amélioration des taudis	Impact institutionnel	-	Non disponible	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer
Nombre de villes partenaires qui disposent de projets communautaires luttant contre la pauvreté et favorisant la résilience des communautés dans les quartiers de taudis et les implantations sauvages	Impact institutionnel	-	Non disponible	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer

3. Résultat 1.3 : Croissance et rénovation efficaces des établissements humains

21. Contribue aux ODD suivants :

- a) 4, 5, 6, 10, 11 et 16 ;
- b) Plus précisément : 4.a, 6.b (6.b.1), 11.1 (11.1.1), 11.3, 11.6, 11.7, 11.a et 16.7 (16.7.2).

22. Contribue aux paragraphes 38, 49, 51 et 52 du Nouveau Programme pour les villes.

a) Dimensions :

i) Croissance efficace des établissements humains ;

b) Sous-dimensions : Croissance prévue, Capacité du gouvernement à gérer la croissance des zones de peuplement ;

i) Rénovation urbaine efficace.

¹⁶ C'est là la recommandation formulée par la Réunion du Groupe d'experts sur les logements abordables.

Dimension	Indicateur	Type	Sous-catégorie	Niveau de référence (2019)	Cible (2020)	Cible (2021)	Cible (2022)	Cible (2023)
Croissance des établissements humains	Nombre de plans, dans les villes partenaires, qui portent notamment sur l'expansion et le développement intercalaire, dont compacité et utilisation mixte (processus qualitatif)	Impact institutionnel	-	Non disponible	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer
	ODD 11.3.1 Ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique	Impact institutionnel	-	1,28 (2000-2015) ¹⁷	-	-	-	1,29
Rénovation urbaine	Nombre de villes partenaires qui ont mis en œuvre des initiatives de rénovation et régénération urbaine et territoriale destinées à préserver et protéger tant le patrimoine naturel que le patrimoine culturel matériel et immatériel.	Impact institutionnel	-	Non disponible	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer
	Nombre de villes partenaires qui ont mis en œuvre des initiatives inclusives de rénovation urbaine conformes aux lignes directrices d'ONU-Habitat en la matière	Impact institutionnel	-	Non disponible	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer

C. Domaine de changement 2 : Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions

Mesure de niveau du domaine

23. Paragraphe 61 du Nouveau Programme pour les villes, sur la « prospérité partagée » : « 61. Nous nous engageons à tirer parti du dividende démographique urbain, s'il y a lieu, et à aider les jeunes à accéder à l'éducation, à acquérir des qualifications et à trouver un emploi en vue de garantir une productivité accrue et une prospérité partagée dans les villes et les établissements humains ».

Indicateur	Type	Sous-catégorie	Niveau de référence (2019)	Cible (2020)	Cible (2021)	Cible (2022)	Cible (2023)
Répartition du travail décent dans les pays partenaires sur l'ensemble du continuum urbain-rural	Impact humain	-	Non disponible	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer
Densité économique dans les villes et régions partenaires	Impact institutionnel	-	Non disponible	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer

¹⁷ C'est là la valeur moyenne pour la période 2000-2015 selon les données émanant de 550 villes.

1. Résultat 2.1 Amélioration de la connectivité spatiale et de la productivité des villes et des régions

24. Contribue aux ODD suivants :

- a) 1, 2, 8 et 11 ;
- b) Plus précisément : 2.3, 2.4, 2.a, 8.2, 8.3, 8.5, 11.2 et 11.a.

25. Contribue aux paragraphes 67 et 75 du Nouveau Programme pour les villes.

- a) Dimensions :
 - i) Planification des processus pour amélioration ;
 - ii) Amélioration de la connectivité spatiale des villes et des régions ;
 - iii) Sous-dimensions : villes, régions ;
 - iv) Amélioration de la productivité des villes et des régions ;
- b) Sous-dimensions : villes, régions.

Dimension	Indicateur	Type	Sous-catégorie	Niveau de référence (2019)	Cible (2020)	Cible (2021)	Cible (2022)	Cible (2023)
Planification des processus pour amélioration	Nombre d'autorités nationales et infranationales qui mettent en œuvre des plans ou mécanismes régionaux de développement favorisant une collaboration qui transcende les frontières administratives	Impact institutionnel	-	Non disponible	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer
	ODD 11.a.1 Nombre de pays qui mettent en œuvre des plans nationaux de politique urbaine ou des plans régionaux de développement qui a) tiennent compte de la dynamique démographique, b) assurent un développement territorial équilibré et c) augmentent la marge de manœuvre budgétaire au niveau local.	Impact institutionnel	a) tiennent compte de la dynamique démographique	Non disponible	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer
			b) assurent un développement territorial équilibré	Non disponible	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer
			c) augmentent la marge de manœuvre budgétaire au niveau local	Non disponible	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer
Nombre d'autorités nationales et infranationales qui disposent de plans urbains et territoriaux reflétant au moins 6 des 12 Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale	Impact institutionnel	-	Non disponible	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer	

Connectivité des villes et des régions	Nombre de pays partenaires qui ont des structures de gouvernance et des mécanismes promouvant le développement métropolitain	Impact institutionnel	-	Non disponible	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer
	Nombre d'autorités locales qui utilisent les stratégies de financement d'ONU-Habitat pour développer les infrastructures dans l'ensemble des villes et des territoires	Impact institutionnel	-	Non disponible	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer
	Nombre d'autorités nationales et infranationales qui disposent de plans de développement régionaux reflétant les Principes directeurs concernant les liens entre zones urbaines et zones rurales	Impact institutionnel	-	Non disponible	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer
Productivité des villes et des régions	Nombre de villes partenaires qui affichent une augmentation du produit local par habitant	Impact institutionnel	-	Non disponible	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer

2. Résultat 2 : Augmentation et répartition équitable des recettes locales

26. Contribue aux ODD suivants :

- a) 8, 11 et 17 ;
- b) Plus précisément : 17.1.

27. Contribue aux paragraphes 67 et 75 du Nouveau Programme pour les villes.

- a) Dimensions :
 - i) Recettes locales ;
 - ii) Répartition équitable.

Dimension	Indicateur	Type	Sous-catégorie	Niveau de référence (2019)	Cible (2020)	Cible (2021)	Cible (2022)	Cible (2023)
Recettes locales	Nombre de pays qui mettent en œuvre des stratégies/politiques nationales qui alignent attributions fonctionnelles déléguées et autorité fiscale locale correspondante	Impact institutionnel	-	Non disponible	+1	+1	+1	+1
	Nombre d'autorités infranationales partenaires qui affichent une augmentation des revenus par habitant à l'échelle locale	Impact institutionnel	-	2	5	15	35	80

	Nombre d'autorités locales qui ont rendu leur système de recettes locales plus progressif, c'est-à-dire augmenté le pourcentage de leurs revenus autonomes versé par les 30 % de la population correspondant aux tranches de revenus supérieures	Impact institutionnel	-	2	5	15	35	80
Répartition équitable des recettes locales	Nombre d'autorités locales qui ont adopté les méthodes suivantes pour accroître la transparence et la responsabilisation de leurs systèmes de dépenses et de recettes : a) processus budgétaires participatifs b) processus d'information publique	Impact institutionnel	-	2	5	15	35	80
	Nombre d'autorités locales qui ont augmenté la part de leur budget allouée aux dépenses de développement	Impact institutionnel	-	0	1	3	5	10
	Nombre d'autorités infranationales qui ont adopté une budgétisation sensible au genre	Impact institutionnel	-	Non disponible	17	19	21	23

3. Résultat 2.3 : Intensification du déploiement des technologies de pointe et des innovations au service du développement urbain

28. Contribue aux ODD suivants :

a) 5, 7, 8, 9, 11, 13 et 17 ;

b) Plus précisément : 5.b, 7.1 (7.1.2), 7.a, 7.b (7.b.1), 8.2, 9.5, 9.b, 13.3 (13.3.2), 17.6, 17.8 et 17.16.

29. Contribue aux paragraphes 36, 50, 66, 94, 116, 126, 150 et 156 du Nouveau Programme pour les villes.

Dimension	Indicateur	Type	Sous-catégorie	Niveau de référence (2019)	Cible (2020)	Cible (2021)	Cible (2022)	Cible (2023)
Technologies de pointe et innovations	Proportion de la population qui perçoit une amélioration de la qualité de la vie dû au déploiement accru de nouvelles technologies et innovations urbaines	Impact humain	-	Non disponible	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer
	Nombre d'autorités locales qui utilisent des technologies de pointe pour améliorer l'efficacité de la planification urbaine, la gouvernance, la gestion et la prestation de services	Impact institutionnel	-	16	22	28	36	44
	Nombre d'autorités nationales et locales qui ont adopté des politiques et des stratégies tendant à utiliser les nouvelles technologies et innovations urbaines pour améliorer l'inclusion sociale, l'environnement urbain, la résilience et la qualité de vie	Impact institutionnel	-	4	6	8	12	16

Nombre d'autorités locales qui disposent de ressources financières suffisantes pour utiliser les technologies de pointe et l'innovation urbaine au service de l'inclusion sociale, de l'environnement urbain, de la résilience et de la qualité de la vie	Impact institutionnel	-	0	2	4	8	8
---	-----------------------	---	---	---	---	---	---

D. Domaine de changement 3 : Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain

Mesure de niveau du domaine

Indicateur	Type	Sous-catégorie	Niveau de référence (2019)	Cible (2020)	Cible (2021)	Cible (2022)	Cible (2023)
Nombre de personnes qui vivent dans des villes et des établissements humains moins vulnérables aux effets des changements climatiques	Impact humain	-	Non disponible	+25 000	+25 000	+50 000	+150 000
Nombre de pays qui affichent une dimension urbaine renforcée dans les contributions déterminées au niveau national (CND), les plans d'adaptation nationaux, les mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN) et autres cadres d'action pour le climat mondial	Impact institutionnel	-	1	3	6	12	20
Nombre de villes et d'établissements humains qui mettent en œuvre des politiques et plans intégrés en faveur de l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets. [ODD11.b + 13.2.1]	Impact institutionnel	-	8	12	20	35	50
Réduction du nombre d'AVCI (années de vie corrigées du facteur incapacité) imputables à la pollution atmosphérique (dans les villes partenaires d'ONU-Habitat)	Impact humain	-	0	2	3	4	4
Proportion de la population urbaine vivant à moins de 400 mètres d'un espace vert public	Impact humain	-	Non disponible	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer
Nombre de villes partenaires annonçant qu'elles respecteront une série d'engagements relatifs au climat reconnus à l'échelle planétaire et en rendront compte périodiquement	Impact institutionnel	-	9	12	15	20	30
Augmentation en pourcentage des zones urbaines occupées par des espaces verts dans les villes partenaires	Impact humain	-	1	1	1	1	1
CPI-ES-1.3 Émissions de CO2 inversée ou évitées (Indice élargi de prospérité des villes)	Impact institutionnel	-	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer
Nombre de villes partenaires qui ont amélioré la proportion de déchets solides recyclés	Impact institutionnel	-	8	13	14	14	15
Nombre de personnes ayant bénéficié d'activités de restauration écologique dans les villes partenaires ¹⁸	Impact humain	-	Non disponible	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer

¹⁸ On entend par restauration écologique la remise en état des écosystèmes (verts et bleus) dégradés par des activités anthropiques, une utilisation des terres ou un développement urbain non viables.

1. Résultat 3.1 : Réduction des émissions de gaz à effet de serre et amélioration de la qualité de l'air

30. Contribue aux ODD suivants :

- a) 3, 11 et 13 ;
- b) Plus précisément : 3.9 (3.9.1), 11.6 et 13.2 (13.2.1).

31. Contribue aux paragraphes 67 et 75 du Nouveau Programme pour les villes.

- a) Dimensions :
 - i) Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
 - ii) Sous-dimensions : Engagement politique/efficacité des activités de plaidoyer des Nations Unies ;
 - iii) Amélioration de la qualité de l'air ;
 - iv) Sous-dimensions : Mesure de la qualité de l'air (condition préalable à toute réduction), concentration des matières particulaires, effets sur la santé.

Dimension	Indicateur	Type	Sous-catégorie	Niveau de référence (2019)	Cible (2020)	Cible (2021)	Cible (2022)	Cible (2023)
Émissions de gaz à effet de serre	Nombre de villes qui ont fixé un objectif de réduction des émissions pour 2050	Impact institutionnel	-	Non disponible	+1	+1	+3	+5
	Nombre de villes partenaires qui rendent compte publiquement des émissions annuelles de CO2	Impact institutionnel	-	Non disponible	+1	+2	+2	+3
Qualité de l'air	Nombre d'autorités nationales et infranationales qui ont élaboré et mettent en œuvre des plans d'action pour la pureté de l'air	Impact institutionnel	Autorités nationales	0	1	2	3	5
			Autorités infranationales	0	1	2	3	5
	Nombre de villes partenaires où les niveaux de matières particulaires sont maintenant conformes aux normes de l'OMS	Impact institutionnel	-	0	0	0	0	1

2. Résultat 3.2 : Utilisation plus rationnelle des ressources et protection des actifs écologiques

32. Contribue aux ODD suivants :

- a) 6, 7, 11 et 12 ;
- b) Plus précisément : 6.3, 6.a, 11.6, 11.c.1, 12.2, 12.3, 12.4, (12.4.1, 12.4.1.2), 12.5 et 12.c.

33. Contribue aux paragraphes 68, 69, 70, 71, 72 et 73 du Nouveau Programme pour les villes.

- a) Dimensions :
 - i) Meilleure « utilisation rationnelle des ressources » ;
 - b) Sous-dimensions : énergie renouvelable, efficacité /PIB eu égard à l'« empreinte matérielle », efficacité/valeur eu égard au CO₂, recyclage, réduction de la consommation de ressources ;
 - i) Protection des actifs écologiques ;
 - c) Sous-dimensions : planification, changement de la taille des zones vertes, écosystèmes aquatiques, législation sur les espèces envahissantes, biodiversité, aide publique au développement.

Dimension	Indicateur	Type	Sous-catégorie	Niveau de référence (2019)	Cible (2020)	Cible (2021)	Cible (2022)	Cible (2023)
Utilisation rationnelle des ressources	Nombre de villes partenaires qui mettent en œuvre des politiques, plans et normes axés sur une utilisation rationnelle des ressources pour les bâtiments, les infrastructures et les services de base	Impact institutionnel	-	8	10	12	12	14
Protection des actifs écologiques	Nombre de villes partenaires qui mettent en œuvre des solutions urbaines fondées sur la nature	Impact institutionnel	-	2	4	6	6	6
	Nombre de villes qui ont amélioré la proportion de déchets solides recueillis et gérés dans des installations contrôlées, puis recyclés.	Impact institutionnel	-	11	14	15	15	16
	Nombre de villes qui ont mis en place des réseaux interconnectés ou couloirs verts/bleus	Impact institutionnel	-	0	3	5	6	8
	Nombre de villes partenaires mettant en œuvre des mesures pour développer l'infrastructure verte	Impact institutionnel	-	1	2	5	5	8

3. Résultat 3.3 : Adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques.

34. Contribue aux ODD suivants :

- a) 1, 9, 11 et 13 ;
- b) Plus précisément : 1.5, 11.b, 13.2, 13.3 et 13.a.

35. Contribue aux paragraphes 77, 78 et 79 du Nouveau Programme pour les villes.

- a) Dimension :
 - i) Adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques.

Dimension	Indicateur	Type	Sous-catégorie	Niveau de référence (2019)	Cible (2020)	Cible (2021)	Cible (2022)	Cible (2023)
Adaptation des communautés et des infrastructures aux changements climatiques	Nombre de villes et d'établissements humains qui mettent en œuvre des politiques et normes intégrées et a) des plans autonomes d'action climatique ou b) des plans statutaires intégrant l'action climatique, pour une adaptation des communautés et des infrastructures aux changements climatiques. [ODD 11.b et 13.2.1]	Impact institutionnel	a) plans autonomes d'action climatique	7	8	10	15	20
			b) plans statutaires	3	4	5	6	7
	Nombre de pays qui rendent compte des mesures d'adaptation aux changements climatiques appliquées au niveau urbain, et qui en assurent le suivi	Impact institutionnel	-	0	0	1	2	3

Nombre d'institutions partenaires qui ont intégré l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets dans l'éducation professionnelle en milieu urbain	Impact institutionnel	-	0	1	2	3	5
Montant des ressources mobilisées pour l'adaptation aux changements climatiques dans les villes partenaires	Impact institutionnel		5 millions de dollars	10 millions de dollars	15 millions de dollars	25 millions de dollars	40 millions de dollars

E. Domaine de changement 4 : Prévention et gestion efficaces des crises urbaines

Mesure de niveau du domaine

Indicateur	Type	Sous-catégorie	Niveau de référence (2019)	Cible (2020)	Cible (2021)	Cible (2022)	Cible (2023)
Nombre de communautés d'accueil où les migrants, réfugiés, personnes déplacées et rapatriés participent activement aux activités culturelles, sociales et économiques	Impact humain	-	50	60	65	70	75
ODD16.7.2 Proportion de la population (dans les lieux cibles) qui estime que la prise de décisions est ouverte et réactive	Impact humain	-	Non disponible	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer
Proportion de la population adulte totale (dans les lieux touchés par une situation de crise) qui dispose de documents légalement authentifiés appuyant leurs droits au logement et à la propriété foncière (Contribue à l'ODD 1.4.1)	Impact humain	-	Non disponible	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer
Proportion de la population urbaine qui présente une résilience accrue face aux risques de catastrophe, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe	Impact humain	-	Non disponible	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer
Sous-catégorie de l'ODD 11.1.1 modifié Proportion de la population urbaine (en situation de crise) (dans les lieux cibles) qui vit dans un logement convenable	Impact humain	-	Not available	+5%	+5%	+5%	+5%
Sous-catégorie de l'ODD 1.4.1 Proportion de la population (touchée par une crise urbaine) (dans les zones cibles) qui vit dans un ménage ayant accès aux services de base	Impact humain	-	Non disponible	+5%	+5%	+5%	+5%
Sous-catégorie de l'ODD 11.7 modifié Proportion de la population urbaine en situation de crise dans les lieux cibles qui a accès aux espaces publics	Impact humain	-	Non disponible	+15%	+15%	+15%	+15%
Nombre de villes et de communautés d'accueil dans les lieux cibles où les réfugiés, les migrants, les personnes déplacées et les rapatriés accèdent progressivement a) à la sécurité d'occupation, b) à un travail décent, c) à des services de base et des services sociaux durables, d) à un logement convenable et e) à la sûreté et la sécurité. (Contribue aux cibles des ODD et	Impact humain	a) sécurité d'occupation	Non disponible	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer
		b) travail décent	Non disponible	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer
		c) services de base et services sociaux durables	Non disponible	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer

indicateurs : 1.4.1, 8.8.2, 1.4.2, 5.a.2, 11.1.1, 16.1.4)		d) logement convenable	Non disponible	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer
		e) sûreté et sécurité	Non disponible	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer
Nombre de villes et de communautés urbaines où les ménages de migrants sont (socialement et culturellement) intégrés	Impact humain	-	50	70	75	80	85

1. Résultat 4.1 : Renforcement de l'intégration sociale et communautés inclusives

36. Contribue aux ODD suivants :
- a) 9, 10, 11 et 16 ;
 - b) Plus précisément : 10.7, 11.3, 16.1 et 16.a.
37. Contribue aux paragraphes 33, 40, 77 et 78 du Nouveau Programme pour les villes.
- a) Dimensions :
 - i) Renforcement de l'intégration sociale ;
 - ii) Communautés inclusives.

Dimension	Indicateur	Type	Sous-catégorie	Niveau de référence (2019)	Cible (2020)	Cible (2021)	Cible (2022)	Cible (2023)
Intégration sociale	Nombre d'autorités locales qui mettent en œuvre des stratégies et des mesures pour renforcer l'intégration sociale et la sécurité dans les espaces publics [lié à l'ODD 11.7.2]	Impact institutionnel	-	70	74	80	87	95
	Nombre de villes et communautés en situation de crise qui mettent en œuvre des approches de relèvement inclusives, fondées sur des données factuelles, participatives et durables qui favorisent l'intégration sociale, l'inclusion et la transition vers un développement durable, conformément aux principes de Reconstruire en mieux et Ne pas faire de laissés-pour-compte	Impact institutionnel	Nombre de villes	Non disponible	+10	+10	+7	+8
			Nombre de communautés	Non disponible	+20	+20	+15	+15
	Nombre d'autorités compétentes qui instaurent une administration foncière sur mesure tendant à réaliser la sécurité d'occupation pour tous (contribue à la cible ODD 1.4)	Impact institutionnel	-	Non disponible	+3	+3	+3	+3
Communautés inclusives	Nombre de pays mettant en œuvre des cadres urbains nationaux (politiques, lois, plans d'aménagement du territoire) qui adoptent des approches inclusives en matière de gouvernance et de planification urbaines [lié à l'indicateur ODD 10.2]	Impact institutionnel	-	Non disponible	+2	+2	+2	+2
	Nombre de villes qui disposent de mécanismes institutionnalisés pour une participation inclusive de la société civile à l'aménagement et la gestion des villes [Contribue à l'ODD 11.3.2]	Impact institutionnel	-	Non disponible	+5	+5	+5	+5

2. Résultat 4.2 : Amélioration de l'inclusion et des conditions de vie des migrants, réfugiés et personnes déplacées

38. Contribue aux ODD suivants :

- a) 8, 10, 11 et 16 ;
- b) Plus précisément : 10.7 et 8.8.

39. Contribue aux paragraphes 29, 30 et 35 du Nouveau Programme pour les villes.

a) Dimensions :

- i) Amélioration des conditions de vie des migrants, réfugiés, personnes déplacées et rapatriés
- b) Sous-dimensions/catégories : Amélioration des conditions de vie des migrants, réfugiés, personnes déplacées (dispositions des communautés d'accueil - intervention) et rapatriés, Amélioration des conditions de vie des rapatriés (dispositions des communautés touchées - relèvement) ;

i) Meilleure inclusion des migrants, réfugiés, personnes déplacées et rapatriés ;

c) Sous-dimension : politiques efficaces.

Dimension	Indicateur	Type	Sous-catégorie	Niveau de référence (2019)	Cible (2020)	Cible (2021)	Cible (2022)	Cible (2023)
Inclusion des migrants, réfugiés, personnes déplacées et rapatriés	Nombre de villes et de communautés urbaines (communautés d'accueil et/ou communautés de rapatriés) qui intègrent les questions relatives aux migrants, réfugiés, personnes déplacées et rapatriés dans leurs processus d'aménagement et de gestion urbains. (lié à l'indicateur ODD 11.3.1 et à l'ODD 10.7)	Impact institutionnel	Nombre de villes	50	70	75	80	85
			Nombre de communautés urbaines	Non disponible	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer

3. Résultat 4.3 : Résilience accrue du cadre bâti et des infrastructures

40. Contribue aux ODD suivants :

- a) 9, 11 et 13 ;
- b) Plus précisément : 9.1, 9.4, 9.a, 11.5, 13.2 et 13.b.

41. Contribue aux paragraphes 77 et 78 du Nouveau Programme pour les villes.

Dimension	Indicateur	Type	Sous-catégorie	Niveau de référence (2019)	Cible (2020)	Cible (2021)	Cible (2022)	Cible (2023)
Résilience accrue du cadre bâti et des infrastructures	Nombre de villes qui mettent en œuvre des stratégies de résilience fondées sur des données factuelles, grâce à des processus d'aménagement et de gestion urbains conformes au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (contribue aux ODD 9.1, 9.a, 11.5, 13.2 et 13.b)	Impact institutionnel	-	3	6	9	14	19
	Nombre d'autorités nationales et	Impact institutionnel	Autorités nationales	Non disponible	+2	+2	+4	+4

	infranationales qui mettent en œuvre des codes de construction durable et des outils de réglementation et de certification tendant à assurer la construction de logements durables (conformément à l'ODD 11.1 et 1c.)		Autorités infranationales	Non disponible	+3	+3	+5	+5
	Nombre de villes ayant mis en place des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe	Impact institutionnel	-	3	8	13	28	43
	Nombre de jeunes dans les pays, villes et communautés partenaires qui œuvrent à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits			320	700	1 400	2 200	3 000

F. Domaines thématiques transversaux : résilience et sécurité

1. Résilience

Indicateur	Type	Niveau de référence (2019)	Cible (2020)	Cible (2021)	Cible (2022)	Cible (2023)
[Si le projet indique qu'il inclut une composante de résilience] Pourcentage de la population visée par ce projet qui est considérée comme faisant partie d'un groupe vulnérable (notamment les pauvres et/ou les groupes marginalisés, les minorités ethniques, les personnes handicapées, les enfants privés de soins parentaux, les personnes âgées seules et dépendantes, etc.)	Impact humain	Non disponible	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer
[Nombre d'] Activités [efficaces] de renforcement de la résilience, [de] recommandations et/ou interventions intégrées dans les plans, politiques et initiatives des villes [partenaires].	Impact institutionnel	Non disponible	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer

2. Sécurité

Indicateur	Type	Niveau de référence (2019)	Cible (2020)	Cible (2021)	Cible (2022)	Cible (2023)
Proportion de la population dans les lieux urbains cibles qui se sent à l'abri de la violence et du harcèlement dans les espaces publics	Impact humain	Non disponible	+5 %	+5 %	+5 %	+5 %
Nombre d'autorités locales qui mettent en œuvre des stratégies et approches durables et inclusives axées sur la sécurité à l'échelle locale	Impact institutionnel	70	74	80	87	95
Nombre d'autorités locales qui testent et mettent en œuvre des outils favorisant la sécurité urbaine	Impact institutionnel	70	74	80	87	95
Nombre d'instituts internationaux et nationaux de formation qui proposent des programmes axés sur la sûreté et sécurité dans les villes	Impact institutionnel	70	74	80	87	95
ODD 11.7.2 Proportion de personnes, dans les villes partenaires, victimes de harcèlement physique ou sexuel au cours des 12 derniers mois	Impact humain	Non disponible	-2 %	-2 %	-2 %	-2 %

G. Questions d'inclusion sociale

42. Les questions d'inclusion sociale sont prises en compte et reflétées dans les indicateurs d'autres thèmes dans le Cadre de résultats, par l'intermédiaire de la collecte de données désagrégées en particulier. Cette section se limite donc à donner un aperçu des indicateurs institutionnels qui sous-tendent les efforts de sensibilisation aux questions d'inclusion sociale.

1. Droits de l'homme

Indicateur	Type	Niveau de référence (2019)	Cible (2020)	Cible (2021)	Cible (2022)	Cible (2023)
Nombre d'organisations partenaires qui promeuvent la concrétisation progressive du droit à un niveau de vie suffisant (dont le droit au logement, le droit à l'eau potable et à l'assainissement, etc.) conformément aux lignes directrices et méthodes d'ONU-Habitat	Impact institutionnel	60	80	110	150	200
Nombre de villes partenaires qui offrent un accès libre à l'information	Impact institutionnel	Non disponible	+10	+20	+30	+40
Nombre de villes partenaires qui mettent en œuvre les principes de la Coalition des villes pour les droits numériques	Impact institutionnel	0	10	20	30	40
Nombre de villes partenaires qui mettent en œuvre des approches participatives garantissant la contribution constructive de tous les segments de la population dans les processus de gestion urbaine	Impact institutionnel	Non disponible	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer

2. Problématique hommes-femmes

Indicateur	Type	Niveau de référence (2019)	Cible (2020)	Cible (2021)	Cible (2022)	Cible (2023)
Nombre d'autorités locales partenaires qui appliquent une budgétisation sensible au genre	Impact institutionnel	Non disponible	10	13	16	20
Nombre d'autorités nationales et infranationales partenaires qui assurent l'égalité de participation des hommes et des femmes dans toutes les initiatives conjointes	Impact institutionnel	Non disponible	+15	+30	+40	+55
Proportion des initiatives d'ONU-Habitat qui ont un budget particulier (minimum 10 % du budget total) consacré aux activités sexospécifiques	Impact institutionnel	Non disponible	40 %	50 %	65 %	80 %

3. Enfants, jeunes et personnes âgées

Indicateur	Type	Niveau de référence (2019)	Cible (2020)	Cible (2021)	Cible (2022)	Cible (2023)
Nombre de villes partenaires qui mettent en œuvre des initiatives pour des villes et des espaces adaptés aux enfants et aux jeunes	Impact institutionnel	Non disponible	+2	+3	+4	+5
Nombre de villes partenaires qui disposent d'infrastructures et services publics accessibles aux personnes âgées	Impact institutionnel	Non disponible	+2	+2	+3	+5
Nombre de villes partenaires qui allouent des budgets municipaux en réponse aux besoins exprimés par les enfants et les jeunes	Impact institutionnel	15	17	19	21	23

4. Incapacité

Indicateur	Type	Niveau de référence (2019)	Cible (2020)	Cible (2021)	Cible (2022)	Cible (2023)
Nombre de villes partenaires qui disposent d'infrastructures et services publics accessibles aux personnes handicapées	Impact institutionnel	Non disponible	+10	+25	+35	+50
Proportion de personnes handicapées dans les villes partenaires qui estiment qu'elles jouissent d'un accès égal aux espaces, installations et services publics	Impact humain	Non disponible	20 %	30 %	45 %	65 %